



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 073-2023
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2023.RRGR.100

Déposée le : 15.03.2023

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Zumbrunn (Brienz, UDC) (porte-parole)
Flück (Interlaken, PLR)
Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : -

Quel est l'apport de l'Entreprise Forêts domaniales à l'approvisionnement du canton en bois et plus particulièrement en bois à usage énergétique ?

Chaque année, il pousse plus de bois dans les forêts suisses qu'il n'en est récolté. Malgré cela, plusieurs millions de mètres cubes de bois sont importés annuellement. Les restrictions imposées par les mesures COVID-19 au niveau mondial, mais aussi les crises telles que la guerre perpétrée en Ukraine, ont mis en évidence la forte dépendance de la Suisse vis-à-vis des produits importés, mais aussi du secteur de l'énergie, notamment en ce qui concerne le bois, une matière première qui se régénère pourtant chez nous.

Le canton de Berne est le plus grand propriétaire forestier de Suisse. Il joue donc un rôle particulier pour l'ensemble de l'approvisionnement en bois (bois de sciage, bois d'industrie, bois à usage énergétique) dans le canton. L'économie circulaire et la création de valeur régionale sont également de plus en plus importantes dans l'optique de la stratégie climatique et doivent être prises en compte dans les stratégies d'entreprise.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Comment l'Entreprise Forêts domaniales contribue-t-elle à l'approvisionnement général du canton en bois ?
2. Quelle contribution l'Entreprise Forêts domaniales apporte-t-elle en particulier à l'approvisionnement du canton en bois à usage énergétique ?
3. Dans quelle mesure l'Entreprise Forêts domaniales tient-elle compte de la Stratégie énergétique du canton ?
4. Est-il envisageable d'approvisionner davantage le marché indigène du bois à usage énergétique en réduisant autant que possible les exportations de bois ?

5. Quelles seraient les éventuelles conséquences de cette réorientation ?

Destinataire

– Grand Conseil